

Dijon, 20 janvier 1901

Mon très cher ami,

J'ai déjà rencontré, une fois ou deux, dans ce que j'ai traduit jusqu'ici, l'expression "Anspruch". Comme vous me l'avez indiquée jadis parmi les expressions générales nécessitant une entente qui n'était pas faite encore, j'en ai réservé la traduction définitive, et me suis contenté de la rendre provisoirement par le mot français, qui me semblait le mieux correspondre au sens de mes textes. Je n'étais demandé pourtant si je ne trouverais pas une traduction généralement acceptable, et ~~je~~ en avais pas un d'autre que celle de "prétention", dont la vague pourrait se lever. Je un peu corrigé en ajoutant "juridique".

je sais toutefois que cela ne marque encore  
le degré de précision. Et j'avoue que je ne connais  
pas avec la signification exacte que la doctrine  
allemande, Windscheid en tête, a définitivement  
attachée à l'expression "Befugnis", pour  
donner un avis éclairé sur le mérite de la  
traduction que vous proposez: "reconnaissance personnelle".  
Il me semble seulement que, dans les emplois du  
mot que j'<sup>personnellement</sup> n'ai rencontrés jusqu'alors, cette traduction  
pourrait sembler quelque peu singulière. En somme,  
nous nous trouvons en présence d'une expression  
technique, qui n'a pas son équivalent en français.  
Il nous faut donc, en quelque sorte, forger un  
équivalent, à condition, bien entendu, de nous en  
expliquer dans une note. Et il me semble  
que, pour laisser un équivalent, par à peu près,  
nous devons, du moins entre les mots français,  
qui ont un sens technique bien arrêté pour les juristes.  
C'est pour cela, j'en suis bien d'accord avec  
vous, que ni "Droit" ni "Action" ne sauraient

convenir. Alors, ne vaut-il pas mieux choisir dans  
le fonds des expressions courantes, mais non techniques  
fixées, celle à qui nous pourrions assigner,  
sans équivoque, la signification technique nécessaire.  
Et est-ce qui n'aurait fait songer à "pétition".  
Mais on pourrait, je pense, trouver mieux.

Je vous ai parlé naguère d'un  
article de vulgarisation, que j'avais envoyé  
d'ici, aux dernières vacances d'automne,  
par "Le Quinzain", et que j'avais envoyé  
au commencement de Novembre dernier  
à Monsieur H. Loin, qui, connaissant bien  
M. Fossequière, s'était chargé de le lui  
renvoyer. Le manuscrit parti, j'étais parti  
sans en avoir de nouvelles, sans même savoir,  
pendant un mois entièrement que par un  
reciproque de la poste que j'en étais décidé  
à solliciter, qu'il était parvenu à son premier  
destinataire. Tantôt, dans le courant de Décembre,  
et à la suite de plusieurs de mes lettres, M.



Erin m'avait écrit de la campagne pour  
s'excuser de ne pas m'avoir donné signe de vie  
et me dire qu'il allait subitement rentrer à  
Paris et pourvu s'occuper de placer mon manuscrit.  
Un nouveau mois s'est passé depuis lors.  
Et avant-hier, m'est arrivée une lettre de  
M. Loria, qui me donne à peu près le mot de  
l'énigme. Avant de porter mon grimoire à  
la Quinzaine, Erin, désirant une publicité plus large,  
a voulu présenter Brunetier, qui il connaît aussi.  
Après l'avoir sondé, il lui a fait lire l'article,  
et il m'a écrit que Brunetier consent à le  
publier dans sa Revue. En même temps, il  
semble m'indiquer, assez viguement d'ailleurs,  
qu'il faudrait que je viusse prochainement  
à Paris pour qu'il me présentât à Brunetier,  
ce dont je n'aperçois pas très-bien l'utilité.  
 quoiqu'il en soit de ce dernier détail, la  
solution, qui m'est ainsi proposée, ne pourrait en  
soi, que m'être agréable, puisque surtout elle me paraîtrait  
d'offrir un rayonnement plus large pour ma petite thèse.

Cependant, je n'ai pas voulu répondre à la proposition, encore bien un peu incertaine, dont il s'agit, sans vous en écrire et n'entendre avec vous, puisque vous m'avez écrit naguère que Brunetien vous avait déjà offert sa Revue pour un article de vulgarisation juridique. Si vous deviez consacrer cet article au problème qui fait l'objet du mien, et qui n'est guère que le problème de mon livre dégage de tout ce qu'il a de technique, et ramené seulement à ses lignes philosophiques les plus générales, il vaudrait beaucoup mieux vous laisser l'essai net dans la Revue des deux-mondes et je n'en tiendrais à ma pensée primitive de publier mon article plus modestement dans "la Quinzaine". D'ailleurs, je vois sans doute me heurter, dans la poursuite de l'autre solution, à un obstacle, que je considérerais de n'être plus à temps de prévenir.



L'article que j'ai envoyé à Loria et qui a  
été présenté par lui à Brunctien n'est  
que le développement, notablement corsé,  
du discours de rentrée que j'ai prononcé ici  
en Novembre dernier. La thèse est la même,  
et si la marche et l'ampleur des développements  
diffèrent bien des passages du discours  
se retrouvent, parfois textuellement, dans  
l'article. Or, grâce à votre aimable entremise,  
mon discours de rentrée a été accueilli

par la Revue internationale de l'Enseignement.  
Et il est possible qu'il paraisse dans le prochain  
numéro; car on m'a envoyé une épreuve il y a  
déjà 3 semaines; et je l'ai corrigée et retournée de  
suite; il est vrai que je n'en ai pas reçu  
de nouvelle et que je n'ai pas donné le  
bon à tirer; mais la 1<sup>re</sup> épreuve n'ayant que  
été per. de suite, peut-être a-t-on jugé inutile  
d'en envoyer une seconde. Il est donc  
fort possible que le prochain numéro de la Revue

de l'Enseignement contienne mon discours. Et cela  
est, je doute fort que Brunctien consente encore  
à publier l'article, qui aurait vraiment trop  
d'analogie avec le discours. Mais La Guisserie  
cela n'aurait pas eu d'inconvénient, et il  
n'aurait paru que je pourrais m'en faire  
ces deux publications réunies. Mais la Revue  
des deux mondes doit tenir à une originalité  
plus entière de ce qu'elle donne. — Traison  
de tout cela et particulièrement de cet  
imbroglio qui s'est noué à mon sujet, mais  
qui existe tel quel, à l'heure présente, vous  
avez donc pleine liberté de me dire  
franchement vos intentions personnelles et vos  
projets au sujet de la Revue des deux mondes,  
j'agisais en conséquence.

J'en ai à peu près fini avec le divorce. Sans  
d'affection griffale, par lesquelles je suis passé et j'ai  
pu me les interrompre ma lecture professionnelle,  
sans à rester pleinement déprimé pendant quelques jours.  
On m'a également bien autorisé de moi. De même chez  
Dobinsky, où vos diables lui ont été amis avec St. de  
Léon, N. 2, Dagelet, le Sirey et le jeune tenant  
On a lu avec plaisir l'art. 370 de L'Enseignement

Quelqu'un qui ne sa pas par exemple c'est ce  
malheureux Bonnivet. Il semble qu'il tienne comme  
à lui manquer. Sans aucune charge dans sa vie ordinaire,  
il arrive à négliger et même à mettre totalement son  
service. Non content de maltraiter en chair avec un domes-  
tique de retard, comme il faisait depuis longtemps, il  
oublie de venir finir son cours, ou bien il arrive un  
heure trop tard et ne trouve plus d'étudiants. Les uns  
racontent qu'en dernier lieu il leur a fait l'après de  
suite la même leçon, et ce avec des absences de mémoire  
inimaginables. Bref il déclina avec une rapidité effrayante  
Nous sommes fort préoccupés de cette situation et  
chacun à y remédier, avant que le doyen ou la  
connaissance tout entière et pour empêcher une histoire  
désagréable qui pourrait compromettre définitivement  
l'avenir de ce malheureux. Nous avons pensé  
qu'il fallait le déterminer à demander un congé  
d'abord de quelques semaines, sauf à le prolonger  
ensuite. Nous lui en faisons suggérer l'idée de divers  
côtés et ont tenu à beaucoup de ménagements personnels  
par suite de son caractère un peu ombreux et naturel  
aigre. Le difficile est de le décider à une résolution ferme  
qu'il semble de plus en plus incapable de prendre, et par  
malheur on ne voit à quel ascendant recourir tant  
les appuis lui manquent. C'est un effacement lamentable.  
Bonne, mon cher ami, ce que vous me dites de l'ambassade  
jésuitique, bien loin de me plaire, répond à ce que j'éprouve depuis  
longtemps et à ce que j'ai vu de près, de peur de même  
connaître si qui sont la plupart ne sont pas éclairés, de peur de même  
Mais je ne suis pas vers moi-même dans les épreuves actuelles dont  
la menace a déjà eu sur moi de graves effets. Quant au résultat j'en doute  
guère que la loi à la fin, soit un pas de plus impudiquement entéléché.  
Bonne ma chère amitié dans un éternel souvenir de moi-même  
Fr. Goussier

71



Monsieur Raymond Salicrú,  
Professeur à la Faculté de Droit,

10 bis rue du Pré-aux-Clercs,

---

Paris



